

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Revue Militaire Suisse |
| Herausgeber: | Association de la Revue Militaire Suisse |
| Band: | 131 (1986) |
| Heft: | 3 |
| Artikel: | Des ponts sur la Sarine : rapports entre Suisse romande et Suisse alémanique |
| Autor: | Chevallaz, Georges-André |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-344675 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des ponts sur la Sarine

d'après une conférence de M. Georges-André Chevallaz

Rapports entre Suisse romande et Suisse alémanique

Revendications bretonnes, sigle occitanien sur les routes du Midi de la France, maquis corse ressuscité. Insurrection explosive du pays basque. Affrontement intransigeant de la Belgique flamande et de la Belgique wallonne. Poudrière de l'Irlande du Nord, nationalismes gallois et écossais pour la Grande Bretagne. Séparatisme québecquois. Chiites, sunnites et chrétiens à Beyrouth. Le temps est à la dissidence.

La vie côte à côté de populations différentes, que ce soit par la langue, par la religion, par l'idéologie ou par la couleur de la peau n'est pas un phénomène naturel. Une communauté, au niveau national, au niveau local, est plus souvent allergique que fraternelle à ce qui diffère de son gabarit moyen. Pensons nous-mêmes aux difficultés de l'accueil des immigrants. «L'enfer c'est les autres», disait J.-P. Sartre. Qu'en est-il de la Suisse, dont les 4 langues, les 55 dialectes, les 2 confessions et les 27 constitutions paraissent remplir toutes les conditions pour le culte de la dissidence? Le général de Gaulle – évoquant entre autres les 300 sortes de fromages français – concluait à l'impuissance des gouvernants. Et Bonaparte, 1^{er} Consul, en dotant la Suisse

de l'Acte de médiation, déclarait aux députés helvétiques: «D'heureuses circonstances m'ont placé à la tête du gouvernement français, mais je me regarderais comme incapable de gouverner les Suisses.»

Contrairement à ce qu'on imagine parfois à l'étranger, il n'y a pas de miracle suisse. Il y a des conditions historiques et une structure politique fédéraliste, construction de volonté, qui permettent aujourd'hui, et qui doivent permettre demain, la coexistence cordiale de diversités aux formes multiples.

Par comparaison à ses voisins, la Suisse n'est ni une nation, ni la survivance nostalgique d'un empire défunt. Certes, elle a renforcé sa cohésion, son unité militaire, sa coordination économique, ses péréquations sociales au cours des 130 dernières années. Mais elle demeure ce qu'elle a toujours été: une coalition de résistances de communautés, très jalouses de leurs prérogatives et de leurs avantages, systématiquement hostiles à la présence d'une autorité prédominante, qu'elle soit du dehors, ou qu'elle soit du dedans. Les réserves à l'égard de la solidarité européenne, la condition de neutralité préalable à notre candidature aux Nations Unies,

s'inscrivent, à cet égard, dans cet esprit de résistance. Il peut, poussé à l'extrême, aller jusqu'à un isolationnisme hors du temps ou jusqu'à une allergie inquiétante à ce qui est étranger, paradoxale à cette époque qui a supprimé la distance, qui nous met, dans l'instant, en communication télévisée avec le monde entier et qui nous rend étroitement dépendants de l'économie internationale.

Ce même esprit de résistance est aussi à l'usage interne. Il se caractérise dans l'histoire par un particularisme rétractile, par les querelles constantes entre Confédérés: cantons villes, Zurich, et cantons paysans de la Suisse centrale, réformés contre catholiques, partisans de l'alliance française contre partisans de l'alliance impériale, par l'hostilité à la prédominance d'un canton, Zurich ou Berne, comme, dans le canton, à la prédominance durable d'un homme. D'où ce républicanisme viscéral, la démocratie directe, expression d'une méfiance à l'égard du pouvoir, d'où la résistance fédéraliste à l'autorité centrale.

«Quand les nuages vont au Valais, prends ta faux et ton covet. Quand les nuages vont vers Berne, rentre dans ta caverne.» Il y a, dans ce dicton paysan vaudois, un petit peu plus que de la météorologie pure.

Il faut d'ailleurs, en tout malheur, en tout inconvénient, bien trouver un bouc émissaire, et la transposition du bailli d'autrefois en fonctionnaire bernois est un jeu un peu trop facile pour que l'on ne se décharge pas de ses

propres responsabilités cantonales ou personnelles, dans les cantines ou à la table du café du Commerce.

Il n'y a pas une Suisse allemande monolithique face à une Suisse romande elle-même compacte. Il y a des cantons alémaniques, des cantons romands, le Tessin, et il y a entre eux, par-dessus la frontière des langues, des interférences, des affinités historiques ou électives, ou une moindre inclination. La notion de Romandie est une création artificielle – comme les cantons alémaniques sont divers. Et cela nous a évité, et nous évitera, si nous restons fédéralistes, l'antagonisme sommaire et passionné des ethnies que d'autres, hélas, connaissent.

Ce fédéralisme fondamental explique la survie et la vitalité du particularisme linguistique: les dialectes chez les Confédérés, le français chez les Romands avec la mince survie des patois, conservé, dans les glossaires, péniblement entretenus par de pieux instituteurs en Pays de Vaud mais qu'on me dit pourtant reprendre toute sa vigueur en Gruyère. Ce fédéralisme a, à travers le temps, permis la maintenance des langues comme la dualité confessionnelle, en dépit des migrations considérables et du brassage des populations. C'est bien à Genève que je vois, en dépit d'un afflux constant de Confédérés – sans parler de l'apport étranger – une étonnante capacité d'assimilation, de mimétisme et de reconversion de cet accent inimitable – ou de ces accents inimitables – car je ne commettrai pas

la rue des Granges avec Carouge ou la Jonction – à cette vivacité d'imagination qui rebaptise, transmute et caricature souverainement hommes et objets, qui donne ce caractère propre au Genevois. Et l'afflux de fonctionnaires de l'Entlebuch ou du Toggenburg, des Zaïrois ou des ressortissants du Nevada n'a pas modifié l'allure et l'esprit des Bernois.

Sans doute, le respect de la diversité n'a pas été toujours la règle: j'ai déjà fait allusion aux querelles intérieures, qui furent violentes et sanglantes jusqu'au milieu du siècle dernier. Mais ce respect s'est marqué, en revanche, assez nettement dans l'histoire en ce qui tient à la diversité linguistique. La prépondérance alémanique, l'expansion politique des cantons alémaniques ne se sont nullement marquées par un développement de l'allemand. Leurs Excellences de Berne ont créé l'Académie de Lausanne, généralisé les écoles, pratiqué entre elles le français, le service étranger aidant. Si le recul du romanche a été sensible, ce qui tient sans doute à son isolement en même temps qu'à sa propre diversité, la frontière du français comme celle de l'italien est restée à peu de chose près la même depuis le Moyen Age.

Le fédéralisme est chez nous plus qu'une formule politique choisie entre deux ou trois systèmes. C'est une raison d'être.

La Suisse unifiée, la Suisse centralisée, la Suisse gouvernée par une administration centrale massive, collective, anonyme, difficilement contrôlée par

l'autorité politique élue, un corps de fonctionnaires proportionnellement aux $\frac{4}{5}$ alémanique, s'exprimant, concevant, rédigeant, par la force des choses pour 90% en allemand, ne serait plus la Suisse. Elle éclaterait d'un mélange explosif. Ou bien elle se fondrait dans une masse amorphe et anonyme, tôt ou tard absorbée par les nations voisines.

Après l'expérience tragique de la République Helvétique Une et Indivisible imposée par la France, par Pierre Ochs et par Frédéric C. de la Harpe, trois ans de guerre étrangère, de désordre et de guerre civile, Bonaparte en nous dotant de l'Acte de médiation et en rendant au pays ses souverainetés cantonales constatait: «La nature a fait votre Etat fédératif: vouloir la vaincre n'est pas le fait d'un homme sage.»

Ainsi, paradoxalement, le premier trait d'union, notre premier lien, le premier «pont sur la Sarine», ce sont nos diversités romandes, tessinoises, romanches, le pluralisme alémanique. Diversités qui nous unissent et qui s'intègrent dans nos structures fédéra-listes.

Le deuxième «pont sur la Sarine» est un pont fortifié. Ce qui, à partir de diversités juxtaposées, de cantons souvent en querelle, fait une coalition de résistances contre les princes étrangers, contre les menaces extérieures, contre la volonté de domination, contre les idéologies du dehors, c'est une défense commune, et la préparation de cette défense, l'armée. Armée

de contingents cantonaux, affrontant le Habsbourg, le Téméraire ou François I^{er}. Armée de la Constitution de 1848 : le rôle des officiers, des sociétés militaires et des sociétés de tir a été important dans le renforcement du lien fédéral et dans la création de l'armée fédérale. Armée des mobilisations de 1870, de 1914, de 1939 particulièrement, où la menace totalitaire sur toutes nos frontières motive la présence sous les armes, renforce la cohésion du pays, affirme sa raison d'être. Mais au-delà de la conscience et de la volonté de défense, il y a tous les contacts que l'on prend entre Confédérés au coude à coude militaire.

Il y a aussi toute cette connaissance physiquement saisie du pays, de ses chemins, de ses sentiers, du passage que l'on barre, de la ligne qu'on tient, de la forêt où l'on patrouille, du col dont on s'empare, du village qui vous accueille en fin d'exercice. L'armée, au-delà de sa mission de combat, qui nous a été épargnée depuis deux siècles, est un puissant ciment de connaissance et de cohésion du pays, le plus robuste des «ponts sur la Sarine», notamment – malgré les compilateurs d'archives – affirmé et renforcé entre 1939 et 1945.

Pont militaire, pont politique aussi. Les particularismes cantonaux, les tournures d'esprit, les caractères et les comportements différents de part et d'autre de la Sarine n'empêchent pas les principales formations politiques d'être proportionnellement présentes dans les trois régions linguistiques.

Cette transcendance ou cet œcuménisme linguistique des partis est essentiel. Une polarisation politique de part et d'autre de la Sarine serait néfaste.

Sans doute les mêmes étiquettes peuvent-elles, de part et d'autre de la Sarine, cacher passablement de nuances, des degrés divers de conformisme ou de fronde, sans doute les sensibilités, l'approche des problèmes ne sont-elles pas toujours les mêmes.

Les scrutins fédéraux ne marquent pas un fossé grave et constant entre les cantons romands et la Suisse alémanique. Il n'y a en tout cas pas un esprit de fronde systématique chez les minorités linguistiques. Pour me borner à quelques votations récentes et contestées, et sans faire une analyse systématique, je constate que les Romands ont été en tête dans l'introduction du suffrage féminin en 1959 et en 1971, qu'en 1976 les trois seuls cantons à adopter l'aide au développement étaient romands et tessinois, mais ils se sont trouvés aussi résolus que les autres à rejeter l'initiative «être solidaire». Ils ont été plus réticents que les autres à abandonner à la Confédération leur part aux droits de timbre et au bénéfice de la régie des alcools, mais cela ne les a pas empêchés de se montrer aussi parcimonieux que les autres à voter des impôts nouveaux et aussi favorables que les Alémaniques aux mesures d'économie. Ils ont été, en 1983, cinq à voter l'article sur l'énergie rejeté par la majorité des cantons. Mais ils se sont trouvés unanimes – et isolés – à rejeter

à de fortes majorités la ceinture de sécurité, moins sur le fond que pour la défense de la liberté personnelle. Dans les votations les plus récentes, on les voit, sauf Genève, repousser avec clarté l'initiative sur le service civil et dégager, comme l'ensemble du pays, une forte majorité contre l'initiative bancaire. Ils se font, en revanche, nettement «majoriser» dans leurs oppositions à la taxe poids lourds (6 cantons romands sur 8 opposants) et à la vignette (les mêmes 6 cantons romands sur 7 opposants). Résistance fiscale? Moindre émotivité à l'égard de la grande peur de la mort des forêts? Je vous laisse le choix. Enfin, c'est à la convergence – relativement fréquente, et typiquement fédéraliste, des cantons latins et de la Suisse centrale que l'initiative contre le bradage du sol helvétique a dû son échec. Les intérêts touristiques et artisanaux ont rejoint ici l'opposition à une certaine forme d'allergie à l'étranger.

Ce sont là peut-être plus des nuances que des oppositions fondamentales. On aurait tort de les ignorer.

On pourrait pourtant, remontant plus haut dans le temps, évoquer de plus vives tensions, celles notamment de la Première Guerre mondiale. Les sympathies allaient, de part ou d'autre de la Sarine, vers un camp différent. «Paris peut pardonner. Lausanne jamais», aurait dit Clemenceau. La représentation romande au sein du Conseil fédéral, plus encore au sein du commandement de l'armée était faible. Des erreurs psychologiques graves

ont été commises, suscitant une vive turbulence en Suisse romande, à quoi s'ajoutaient des conditions sociales inéquitables pour les ouvriers. Les tensions furent vives. Et l'on doit, dans le retour à la sécurité confédérale, souligner le rôle du Bâlois Karl Spitteler, définissant le point de vue de la Suisse avec le souci d'affirmer, dans l'indépendance, notre fraternité de Confédérés.

Il en alla, Dieu merci, différemment durant la Deuxième Guerre mondiale. Les chemises de couleur – quoi qu'en prétende une historiographie récente en bandes dessinées et en schémas politisés – n'ont jamais eu qu'une emprise marginale et anecdotique. La cohésion fut grande, dans la volonté de rester libres au cœur d'une Europe passée au brun totalitaire. Et si une dépression, un doute de l'avenir put se marquer au lendemain de la défaite des démocraties occidentales, en juin 1940, le rapport du Rütli permit au général d'affirmer dans le pays, à travers son armée, sa confiance et sa foi.

Par-delà les différences de sensibilité et d'expression, les nuances diverses des colorations politiques, les accents autrement marqués selon qu'on est au sud ou au nord des Alpes, à l'est ou à l'ouest de la Sarine et de la Raspille valaisanne, par-delà quelques conflits ponctuels, par-delà ces microclimats cantonaux qui ont leur saveur, leur prix et leur droit à l'affirmation, il existe un macroclimat politique suisse où l'on trouve toute une tradition de

démocratie directe, de référendum, développée jusqu'à cette saturation qui provoque l'abstention. Il y a une tradition d'opposition au pouvoir trop fort, celui d'un homme, celui d'un parti, celui de la Berne fédérale, celui de l'Etat, celui du pouvoir économique. Il y a toute une volonté de conciliation, dans nos diversités, qui incline plus souvent à la grisaille d'un compromis pragmatique qu'à l'affrontement d'idéologies au schéma coloré. Il y a une «démocratie à la Suisse», de Genève à Romanshorn, qui a ses boîteries, ses lenteurs, ses méfiances, ses prudences, ses égoïsmes et ses étroitures même, sa grisaille, mais aussi sa forte tradition de liberté républicaine, de jugement libre de toute pression, d'attachement au pays. Une démocratie «à la Suisse»? La Suisse n'abandonnerait pas volontiers la musique de chambre ou le solo d'accordéon pour le grand opéra des affrontements pathétiques que l'on vocalise au-delà de nos frontières. Il préfère le «un tiens» au «deux tu l'auras», l'inflation maîtrisée et les impôts tenus en laisse à la dialectique éloquente des grands congrès politiques.

Ponts sur la Sarine que jettent encore et que franchissent, à côté des grands courants politiques, de nombreuses sociétés et groupements syndicaux, sportifs, scientifiques, une Nouvelle Société Helvétique, des Rotariens, des Lions, des Kiwaniens, des institutions qui sont en soi des mouvements vivants comme la Société suisse

d'art public (Heimatschutz), la Ligue suisse pour la Protection de la nature, la Société suisse des carabiniers ou la Société fédérale de gymnastique, les fêtes fédérales de tir, de gymnastique, des chanteurs ou des musiques, grandes landsgemeinde et retrouvailles des amitiés confédérées.

On pourrait parler aussi des villes-ponts, de cantons qui, par leur proximité géographique, leur histoire et leur culture, marquent une grande compréhension à la langue française et aux Romands: Bâle, Soleure et Berne sont des villes où le Romand se sent particulièrement à l'aise. Et il lui arrive d'y rester.

Ponts sur la Sarine qui résultent de notre étroite imbrication, de notre interdépendance, de notre symbiose économique; ici, je le sais bien, surgissent quelques doutes. La prospérité suisse, indéniable, est inégalement répartie.

Mais constatons d'abord que cette inégalité dans la prospérité cantonale se retrouve de part et d'autre de la Sarine. Si la statistique de 1980 situe le revenu national bâlois, tout à l'avant-garde de la prospérité avec 34 000 francs par habitant, en contraste avec celui du Valais et de Fribourg qui n'est que de 16 000 francs, on relève aussi le contraste entre les 29 000 francs de Genève, les 14 000 francs d'Appenzell Rhodes-Intérieures ou les 15 000 francs d'Obwald. On se demande ensuite si l'indice du produit national est aussi celui du bonheur individuel et collectif. Et l'on en doute. Je doute que Genève et Bâle-

Ville, dans le flux généreux de leur revenu moyen, plus de deux fois supérieur aux plus bas, dans l'abondance de leur masse imposable, soient plus exubérants de gratitude et plus faciles à gouverner que les cantons les moins favorisés par la providence matérielle. En moyenne, et sous toutes réserves de données partiellement problématiques, le revenu national des cantons romands s'inscrirait à 25 336 francs pour un revenu évalué à 25 477 francs pour l'ensemble de la Suisse. C'est-à-dire une moyenne pratiquement identique et des différences intérieures presque aussi fortes entre les cantons romands qu'entre l'ensemble des cantons du Corps helvétique.

Globalement, l'évolution de ce dernier quart de siècle, dès la fin de la Deuxième Guerre mondiale, a vu la population des cinq cantons romands (le Jura n'existe pas encore en 1950) s'augmenter de 40%, pour une moyenne suisse de 35%, 31% pour la Suisse alémanique, 43% pour les 7 cantons les plus performants, 20% pour les 10 autres.

Le recours à la main-d'œuvre étrangère est incontestablement un indice d'essor économique. En décembre 1983, les 6 cantons romands – 23,5% de la population – comptaient 28% des travailleurs étrangers établis et annuels, tandis que les 10 cantons alémaniques restés en marge de la grande croissance, pour 35% de la population du pays ne comptaient que 25% des travailleurs étrangers. La Suisse romande, dès lors, n'est pas un Mezzo-

giorno helvétique, une contrée sous-développée économiquement que les cantons alémaniques porteraient à bout de bras. Elle est agricole, très légèrement plus – à 6,5% de la population – que la moyenne helvétique de 6,1%. Ne produit-elle pas 77% de la vendange helvétique et 45% de la récolte de blé? Elle est moins industrielle (33% pour les 39% de la moyenne helvétique) et se consacre davantage au tertiaire (60% pour 55%). Notre pays est d'ailleurs trop petit pour que l'économie n'y soit pas globalement solidaire, dans ses développements comme dans ses récessions, par une large distribution du travail en activités complémentaires, en sous-traitance, en diversifications. Si la croissance de la population et le recours à la main-d'œuvre étrangère sont un indice de développement économique, les chiffres des cantons romands, les péréquations – si j'en excepte Neuchâtel durement atteint dans sa spécialisation horlogère et le Jura – ne concluent pas à une marginalisation.

Ce qui ne doit pas nier cependant certains problèmes. J'en cite deux:

L'un que j'espère voir résolu par une certaine reprise et par une certaine diversification des régions horlogères et qui s'exprime dans les chiffres du chômage romand: 29% des 33 000 chômeurs l'an dernier, 6% au Tessin, 66% en Suisse alémanique.

L'autre problème est celui de la concentration et de la centralisation de la direction des entreprises privées, de

la production industrielle, de la distribution commerciale et de la banque, ainsi que, d'une tonalité plus grave, celui de la concentration de la presse en Suisse alémanique. Si ces regroupements sont peut-être profitables et efficaces dans l'ensemble, la Suisse romande, par la seule loi du nombre, risque de voir lui échapper toute direction et toute autonomie économique.

Mais le temps de la croissance économique que nous avons vécu de 1950 à 1974 a d'ailleurs permis de renforcer la solidarité confédérale par un certain nombre de péréquations.

C'est ainsi que, en 1980, Bâle-Ville payait plus de 1000 francs par habitant à l'impôt fédéral direct, recevait 620 francs en parts et subventions fédérales, contributions routières exclues. Un canton financièrement faible – qui n'est pas romand – touchait de la Confédération 1080 francs par habitant pour 251 francs d'impôt direct qu'il versait à la caisse fédérale.

Péréquation aussi par le truchement des institutions sociales de l'AVS et de l'AI, prélevant sans plafond une cotisation proportionnelle aux salaires et aux revenus pour distribuer des rentes de valeur relativement proches à l'ensemble des rentiers.

Cette solidarité économique et sociale, qui n'est pas à sens unique, établit, elle aussi, ses ponts sur la Sarine.

Structure fédéraliste permettant à chacun des cantons d'affirmer sa personnalité dans sa diversité, climat

républicain de démocratie référendaire, de pragmatisme et de conciliation, groupement du pays autour de sa défense nationale, complémentarité relative des vocations économiques, solidarité des institutions sociales, voilà autant de ponts lancés sur la Sarine, ou de tunnels perçant le Gothard, et qui expliquent l'existence et l'affirmation de ce petit pays composite et compliqué, sa cohésion à l'encontre des difficultés et des menaces extérieures. Ce pays ne va pas seulement par la vertu de sa tradition et de sa force acquise. Il se construit chaque jour par notre volonté et nous devons veiller à l'entretien des ponts, maintenir vivace la connaissance et la confiance mutuelle de la majorité alémanique aux minorités latines.

Il nous faut dès lors, comme à l'examen d'un moteur, être attentifs aux surfaces de frottement, ou aux rouages qui pourraient se gripper plus facilement. Il faut huiler à temps.

Je citerai trois secteurs de vigilance:

- le développement indispensable de la connaissance mutuelle;
- la participation des minorités linguistiques à la décision politique et économique;
- la tentation de la centralisation et la nécessité du fédéralisme.

La première condition de la cohésion du pays, de sa coexistence cordiale, c'est de mieux nous connaître pour mieux nous comprendre. On a dit sans doute «que la Suisse est un pays où l'on s'entend bien parce qu'on ne se comprend pas». Ce paradoxe, qui

contient sa part de vérité, ne saurait nous suffire. On peut fonder sur l'équivoque un accord particulier, on ne construit pas durablement sur elle. Il faut mieux nous comprendre. Il faut rendre hommage à ceux qui, éditeurs, écrivains ou mécènes, travaillent, par leurs textes et leurs rencontres, à cette connaissance mutuelle.

L'incompréhension, la méconnaissance réciproques favorisent les préjugés, les condamnations sommaires, les complexes de minorité comme les complexes de supériorité. Elles sont à la base des incidents minimes, des maladresses apparemment sans importance, mais qui prennent rapidement, les susceptibilités aidant, une ampleur détestable, jouant souvent, dans l'histoire, un rôle décisif et néfaste. «Et maintenant, il s'agit de choses sérieuses, permettez que je m'exprime en allemand», me disait un jour un collaborateur. Il faut en finir avec ces caricatures grotesques et réciproques. «On peut aussi dire des choses sérieuses en français», ai-je répliqué. Le Suisse romand n'est pas là pour chanter avec charme les propos gravement médités par ses Confédérés. Il a ses idées, sa tournure de pensée et ses propres accents politiques.

Or, je dois le dire, nous nous connaissons moins bien et nous nous comprenons moins bien qu'il y a 50 ans. Nous nous connaissons moins bien: la prospérité, les vacances, l'abolition de la distance, les vols charters nous rendent la Costa Brava ou Corfou presque aussi proches que

Zäziwil ou Filisur. Le «Welschland-jahr des Alémaniques», ou «la vache enragée» que les jeunes Vaudois venaient manger, pour apprendre à vivre, à Uebeschi ou à Bubendorf, en sortant de l'école, ont perdu de leur importance, soit parce qu'on veut gagner plus rapidement sa vie pour payer sa moto, soit par l'attrait du grand large. Messieurs de Berne, nos puissants et souverains seigneurs, se piquaient, au XVIII^e siècle, de parler français. Il en reste encore quelques traces que maintiennent vivaces quelques vignobles sur le Léman ou une épouse conquise en terre romande. Les universitaires allaient enrichir leurs connaissances dans les universités allemandes – et c'était le cas, par exemple, de nombreux juristes romands – ou à Paris. L'anglais et l'Amérique exercent aujourd'hui plus d'attraction, et certains colloques scientifiques entre savants des deux côtés de la Sarine se tiendraient plus facilement en anglais que dans l'une de nos deux langues nationales. Il se passera sans doute quelques années avant qu'on ne parle l'anglais à la tribune du Conseil national, mais ce début peut nous inquiéter.

Permettez-moi d'évoquer les conditions particulières aux Romands. Si ces derniers entendent entrer en plein contact avec leurs Confédérés alémaniques, ils ont affaire à deux langues, l'allemand écrit, celui des discours au Parlement et de la tragédie classique, et les dialectes qui, loin de décroître et de disparaître comme nos patois,

s'affirment de plus en plus comme la langue orale générale, de l'administration à la radio, en passant par les laboratoires universitaires, les cours tactiques, le jass, les conversations d'affaires et, tout récemment, la traduction du Nouveau Testament en «Bärndütsch». C'est un fait en soi réjouissant, attestant de la diversité des personnalités alémaniques, de leur volonté d'identité et d'authenticité. Mais cela constitue pour le Romand une difficulté redoublée. Il est clair d'autre part que, si le Romand s'appliquait trop – c'est, reconnaissions-le, rarement le cas – à parler et l'allemand et le dialecte avec ses Confédérés, il dispenserait ces derniers d'apprendre le français, simplifierait l'administration qui deviendrait dès lors unilingue, mais introduirait ainsi à une marginalisation du français. Le Romanche, placé par sa diversité, sa faible extension et l'absence d'une référence étrangère dans des conditions inégales, en connaît la menace. Or, si la connaissance de l'allemand ne progresse pas chez les Romands, celle du français recule en Suisse alémanique. Il y a là problème. Et croyez bien que la situation d'un conseiller fédéral appelé, selon son origine, à s'exprimer en français devant le Parlement et ses commissions, est profondément inconfortable, malgré toute la bonne volonté dont on fait preuve à son égard. Parler allemand serait un affront aux conseillers romands, parler français le condamne parfois au rôle de mime. Et plusieurs de nos prédéces-

seurs l'ont payé par le climat d'ingratitude et d'amertume qui a entouré leur départ de Berne.

Lorsque je dirigeais le Département militaire fédéral, six soldats en cours de répétition m'envoyaient une carte postale disant: «Nous sommes six Romands dans une compagnie suisse allemande. Nous ne nous plaignons pas. Mais nous avons beaucoup de compréhension pour vous.»

Cela résume assez bien la situation. Et cela explique la difficulté où nous sommes de recruter au Tessin, en Suisse romande, des fonctionnaires du degré intermédiaire. On trouve plus facilement en terre latine des directeurs, des sous-directeurs, des divisionnaires ou même des conseillers fédéraux, mais plus rarement ceux qui – à l'échelon intermédiaire – sont chargés de la gestion continue ou de l'élaboration des lois. Il faut noter ici, à l'actif de la majorité alémanique, la part importante faite aux minorités dans les responsabilités principales de la politique, de l'administration, de l'armée et de la diplomatie. Elle dépasse, généralement, la stricte proportionnelle et témoigne de la volonté délibérée de la majorité d'assurer aux minorités une représentation qui rende possible une vraie participation aux décisions et aux responsabilités principales. Il serait souhaitable qu'il en soit de même dans les complexes centralisés de l'économie, comme c'est déjà parfois le cas, si j'en juge aux personnalités romandes et tessinoises participant aux directions et aux

conseils. La Suisse, dans sa structure composite, ne peut résoudre ses problèmes par décisions de majorités sommaires. Sans se laisser paralyser par les résistances, car il faut finalement une décision claire, elle doit entendre et écouter la voix des minorités avant de trancher. Le poids de l'arithmétique n'est pas nécessairement le poids de la sagesse.

J'ai ainsi sommairement évoqué le deuxième secteur de vigilance utile à notre cohésion: la participation des minorités à la décision politique et économique.

Je concluerai en reprenant la troisième condition de cette cohésion helvétique: la vigilance nécessaire à l'encontre de la tentation centralisatrice et l'affirmation de la nécessité du fédéralisme.

La centralisation est une opération tentante. Elle unifie, elle simplifie, elle rationalise, elle facilite les péréquations arithmétiques. Elle est, naturellement, par conscience professionnelle, sans même évoquer la moindre volonté de domination, la tendance naturelle de l'administration centrale, qui progresse par vitesse acquise. Cette centralisation est dans la ligne des bons sentiments qui, par souci d'efficacité ou d'équité, entendent voir la Confédération développer sa législation, assumer toutes les responsabilités et les péréquations sociales, prendre en charge la culture dans un «Eintopfgericht» fédéral régi par ordonnances et subventions, assurer à chacun son logement, planifier et

distribuer le travail équitablement, unifier l'éducation, trancher de l'urbanisme.

Cette centralisation est encore dans la ligne d'un fédéralisme mendiant où les gouvernements cantonaux marqueraient l'affirmation de leur souveraineté cantonale par leur adresse et leur fermeté à s'assurer la part maximale aux distributions fédérales.

Certainement, les interdépendances accrues de l'économie et des conditions sociales d'aujourd'hui rendent indispensables dans certains domaines une politique définie au niveau fédéral, comme elles rendent d'ailleurs souhaitables une coopération et une coordination dans le cadre européen, voire sur le plan mondial.

Pas plus que nous ne pouvons nous désintéresser de l'Europe avec laquelle nous avons à négocier et à composer, nous ne saurions démanteler la Confédération et ramener la Suisse à un puzzle de 26 autarcies cantonales jouant entre elles. Mais il convient dans toute la mesure du possible d'éviter de charger la Confédération de tâches nouvelles. Dans la mesure où elle peut se trouver contrainte de le faire, il importe de décentraliser le plus largement possible l'exécution et l'administration. Dans le domaine économique, si certains regroupements, certaines concentrations industrielles, bancaires, commerciales sont déjà des réalités, il est essentiel que, dans les instances de décision et dans les organes d'exécution, il soit tenu compte des représentants des régions

minoritaires, marginales, qu'elles soient au sud des Alpes, à l'est ou à l'ouest de la Sarine. Il faut aussi faire appel au sens de la responsabilité des cantons et à leur esprit d'initiative. Il ne faut pas qu'ils cèdent leur souveraineté pour le plat de lentilles des subventions fédérales. Car la subvention entraîne le mode d'emploi rédigé à Berne, en ordonnances et règlements qui ne laissent rien au hasard, et le contrôle par des fonctionnaires assidus et minutieux, persuadés, dans leur affection sincère pour les Romands, de faire leur bonheur malgré eux et

malgré leur déplorable désinvolture et leur incorrigible fantaisie.

Les ponts sur la Sarine sont nombreux, largement utilisés, dans les deux sens. Il nous appartient d'intensifier ces échanges dans tous les domaines: culturel, scientifique, économique, militaire et politique et de ne pas considérer ces ponts comme des monuments historiques. Il faut que notre fédéralisme reste vivant, qu'il s'affirme en s'adaptant aux réalités d'aujourd'hui, car il est la condition de la coexistence cordiale, dans l'estime et le respect de nos diversités.

G.-A. C.

Voyages à l'étranger de la commission REX

Visite auprès de l'armée chinoise

25 avril – 18 mai

Singapour – Pékin – Xian – Shangai – Suzhou – Guilin – Guangzhon – Hongkong – Manille

Visite auprès de l'armée allemande

Prévue pour le courant de l'automne.

Pour le détail, s'adresser au capitaine **P. Bucher**,
Wiedenweg 4, 4153 Reinach.